

Groupe de Travail Direction : Réunion de Synthèse 2017

8 juin 2017

Lors de la réunion de synthèse 2017 des travaux paritaires engagés sur le dossier de la direction d'école, le SNUipp-FSU 06 a interpellé l'IA sur de nombreux dossiers en instance :

1) Aide Administrative

SNUipp-FSU 06 : quel déploiement en septembre 2017, suite à la suspension des renouvellements en juin ?

IA : Suite à une sur-consommation de contrats aidés en région PACA, Pôle Emploi a bloqué le renouvellement des contrats aidés (CUI) pour le premier semestre 2017 (AADE seulement). L'IA est en attente du quota autorisé pour le second semestre. L'enveloppe est commune aux AVS (maintenues car relevant du droit opposable) et aux AADE. Si le volume de CUI est à la baisse, l'AADE sera impactée dans le 06.

Le SNUipp-FSU 06 renouvelle sa revendication d'une AADE, pérenne et statutaire, à temps plein pour chaque école. Un GT sera consacré à l'AADE fin août 2017. Le SNUipp-FSU n'acceptera pas d'éventuelles suppressions de postes et se tient prêt à mobiliser les personnels.

2) Mise en œuvre locale des engagements ministériels pour la direction d'école ? (pour rappel, lire [ici](#)).

SNUipp-FSU : Quel calendrier, en particulier pour la mise en ligne d'APAE (Tableau de Bord) et ORQUESTRA (portail national d'enquêtes) ? Conséquences pour l'utilisation du TBE 06 ? Le SNUipp-FSU 06 exige la suppression immédiate des enquêtes diligentées par certains IEN (exemple : données mensuelles sur l'absentéisme sollicitées par Nice I).

IA : Pas davantage d'informations sur le déploiement des applications nationales. Les informations disponibles seront communiquées par les IEN lors des réunions de pré-rentrée. En principe, APAE sera disponible à la consultation à partir de septembre 2017. L'IA confirme que cette appli n'occasionnera pas une charge de travail supplémentaire aux directeurs/trices (pas d'exploitation obligatoire). APAE, renseigné directement par les bases de données de l'administration, a bien vocation à remplacer le TBE 06, tombé en désuétude.

SNUipp-FSU : Quelle action engagée par l'IA-DSDEN pour sensibiliser les Collectivités Territoriales à la Simplification Administrative ? Le syndicat, suite aux débats engagés avec les collègues, présente plusieurs pistes : nécessaire tri des informations communiquées aux écoles (strictement limitées au fonctionnement de l'école, pas de publicité pour les manifestations municipales ou de propagande politique), synthétiser les informations sous forme de lettre d'information hebdomadaire, création d'un guichet unique (orientation à l'interne vers les services compétents), simplification des procédures liées à la gestion des crédits pédagogiques, reconnaissance institutionnelle des temps de réunions partenariales.

IA : Pas de consigne donnée par l'IA-DSDEN, mais un travail de sensibilisation engagé dans la proximité par les IEN. A suivre... De son côté, le SNUipp-FSU sollicitera la mairie de Nice sur ces questions.

3) Suivi du protocole de simplification administrative

SNUipp-FSU : Si plusieurs dossiers ont abouti, conformément à nos revendications (par exemple, la réorganisation des informations dans la lettre hebdomadaire), beaucoup restent en suspens : audit départemental du matériel informatique, FAQ vie scolaire, allègement de la saisie en ligne des sorties scolaires, calendrier annuel tâches/échéances, cadrage des réunions IEN/directeurs-trices (récupération horaire, trace écrite produite par l'IEN), suppression du relevé collectif des grévistes. Conformément aux usages nationaux, nous demandons également la suppression de l'avis des directeurs/trices sur le formulaire de demande d'autorisation d'absence.

IA : Audit informatique reprogrammé au 1^{er} trimestre 2017/2018 (sous la responsabilité de l'IEN TICE), fiches juridiques déposées dans la rubrique juridique de l'Intracom (SNUipp-FSU : après vérification, ce n'est pas le cas...), demandes de simplification des saisies en ligne transmises au service informatique du rectorat, formulaires d'absence et de grève ainsi que cadrage réunions à discuter en conseil d'IEN.

4) Formation

SNUipp-FSU : le syndicat déplore l'annulation de la réunion d'avril, consacrée à cette thématique essentielle (nécessaire afin de préparer les débats en conseil de formation dont l'objet est trop vaste pour y faire avancer la question spécifique de la direction d'école). Une nouvelle fois, le canevas de la formation initiale n'a pas été communiqué en amont et n'a pu faire l'objet d'un débat paritaire. Concernant la formation initiale, nous renouvelons nos principales revendications : organisation du tuilage pendant le module de juin, remplacement de tous les collègues à temps plein (y compris temps de décharge), offre d'une formation d'au moins une semaine pour les collègues exerçant un intérim, organisation des trois jours de bilan en fin de première année d'exercice. En formation continue, stages exclusivement sur le temps scolaire et propositions d'animations pédagogiques dédiées dans les circonscriptions.

IA : tuilage inscrit dans la F.I. ; canevas conçu avec davantage d'interventions de directeurs et présentation des services de l'IA-DSDEN ; plan, volume et calendrier de formation transmis à la rentrée ; créneau possible pour les formations des intérimaires lors de la deuxième quinzaine de septembre (2 x 2 jours en semaines 3 et 4). Accord pour la réunion d'un GT formation direction préparatoire au Conseil de Formation (où le PAF est étudié).

5) Sécurité

SNUipp-FSU : Suite au BO d'avril 2017, quel accompagnement départemental pour les écoles : référent sécurité, élaboration et diffusion scénarios académiques d'exercice ? La production d'un document d'aide à l'actualisation des PPMS sous forme de PDF modifiable s'impose.

IA : Pas encore de réunion académique de cadrage, pas de consigne sur le nombre d'exercices à réaliser (probabilité = deux exercices). A l'échelle de la région académique PACA, projet d'un formulaire en ligne sur serveur sécurisé, pour saisie des PPMS et déclaration des exercices. Rationalisation et disposition immédiate des informations nécessaires pour collaboration efficace entre l'Education Nationale, les Préfectures et les services de sécurité. Pour le SNUipp-FSU, plusieurs conditions sont requises : transparence et calendrier prévisionnel de mise en œuvre, temps de saisie réduit, extraction d'un maximum d'informations disponibles dans les bases de données pour soulager les directeur/trices, archivage des données et actualisation facilitée. Il est impératif par ailleurs que le mille-feuilles sécurité fasse l'objet d'une simplification réelle.

Un nouveau calendrier pour 2017-2018 est convenu :

+ perspectives et objectifs : septembre/octobre

+ formation initiale et continue : décembre/janvier

+ sécurité : mars ? (à confirmer)

+ bilan : avril

